

## Crédit d'impôt 2012 : priorité aux bouquets de travaux

Présenté la semaine dernière, le projet de budget 2012 du ministère de l'Ecologie prévoit que les particuliers pourront bénéficier, l'an prochain, d'un éco-prêt à taux zéro et d'un CIDD (crédit d'impôt développement durable) "réformés pour mieux proportionner l'aide à l'importance des travaux", et ce par un allongement à quinze ans de la durée de l'éco-prêt pour les rénovations les plus lourdes et par une bonification des taux du CIDD en cas de réalisation de bouquets de travaux, ainsi que par le rétablissement de la possibilité de cumuler le bénéfice des deux aides, et ce sous condition de ressources. En outre, poursuit-on au ministère, "il est envisagé d'améliorer l'efficacité de la dépense fiscale liée au CIDD notamment par la diminution de certains taux du crédit d'impôt, ainsi que par l'introduction de plafonds d'assiettes spécifiques associés à l'inclusion de nouveaux équipements très performants". Le projet de budget prévoit également que l'action de l'Anah dans la lutte contre la précarité énergétique sera "amplifiée". < Ce sont 173 millions d'euros qui seront mobilisés en 2012 sur cette thématique pour un objectif de 40 000 logements traités >, indique-t-on au ministère.

## "Utiliser massivement la chaleur récupérable"

Il faut développer "massivement" l'utilisation de la chaleur récupérable en France. C'est ce que préconise le récent rapport final du groupe de travail Innovation du Plan Bâtiment Grenelle. < La récupération des chaleurs perdues constitue un enjeu considérable et il est essentiel que ces chaleurs soient prises en compte avec une grande priorité dans l'ensemble des EnR, ajoute le rapport. Les chaleurs disponibles et récupérables dans les bâtiments doivent faire l'objet d'une attention particulière, dans le neuf, mais aussi dans la rénovation. Et il est nécessaire d'augmenter rapidement le nombre des réalisations. > Le rapport souhaite une obligation de raccordement aux réseaux de chaleur "performants". Il souhaite aussi que soit fixé "un objectif chiffré" en matière de chaleur récupérable dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements. Le rapport propose aussi qu'EDF "ou tout autre industriel" soient autorisés à vendre tout ou partie de la chaleur issue de leurs processus de production.

## Chauffage collectif au bois : forte croissance, mais encore bien des incertitudes

En matière d'approvisionnement des chaufferies fonctionnant au bois, "la filière amont (sortie du bois de forêt) n'offre pas une visibilité de nature à rassurer les industriels". C'est ce qu'a estimé Bruno de Monclin, président du Syndicat national du chauffage urbain, lors d'un colloque du Comité interprofessionnel du bois-énergie (Cibe) la semaine dernière à Paris. M. Monclin a parlé de "questions qui ne trouvent pas partout en France une réponse satisfaisante", notamment dans les domaines de la stabilité des prix du bois-énergie et de l'assurance qualité de celui-ci. < Au moment où les premiers effets du Fonds Chaleur se font sentir de façon visible sur le paysage énergétique français de la demande de chaleur, a poursuivi le président du SNCU, il apparaît important de mobiliser la filière bois pour qu'elle s'industrialise et soit en mesure de répondre à la demande. >

Le colloque a mis aussi en évidence la place croissante des plaquettes forestières sur le marché français du bois-énergie dans les années qui viennent. Ces plaquettes forestières, apparues vers 2005, commencent aujourd'hui à occuper "une place significative" en chauffage collectif, même si c'est de façon encore minoritaire. Mais, à partir de 2015, elles détiendront la majorité du marché, pronostique-t-on au Cibe. A terme, ces plaquettes forestières seront "les grandes gagnantes", a dit Roland Gérard (Ademe). A titre d'exemple, GCF, qui se présente comme le premier producteur français de plaquettes bois, compte produire 600 000 tonnes de plaquettes forestières en 2012 (contre 135 000 tonnes en 2009) et plus d'un million en 2015.

## Emploi en climatique : "perspectives intéressantes", selon Hays

En génie climatique et électrique, "la maintenance multi-technique commence de nouveau à recruter, particulièrement sur les profils de techniciens, et les entreprises se tournent de nouveau vers l'avenir avec des perspectives d'évolution intéressantes", indique une étude que vient de publier la société Hays. Concernant le métier de projeteur en génie climatique, l'étude indique que les salaires à l'embauche vont de 23 000 à 32 000 euros, le "profil idéal" étant une expérience de cinq ans chez un installateur, avec une bonne maîtrise d'Autocad et une "autonomie" sur le chiffrage et le dimensionnement. Autre métier, celui de chef de projet en génie climatique : la rémunération constatée par Hays va de 33 000 à 36 000 euros pour un ingénieur avec une expérience de cinq à sept ans en BET et "un très bon relationnel commercial".